

 SOUS LA LOUPE

Le nouvel appel à projets pour les pouvoirs locaux bruxellois

 SOUS LA LOUPE

Le jardin de pluie de Saint-Job

 SOUS LA LOUPE

Interview d'Alain Maron, ministre de l'Environnement et du Climat

# MONITEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## SEMESTRIEL N° 31

ÉTÉ 2020

### RÉDACTION :

Clara Van Reeth, Vincent Dewez et  
Philippe Mertens

### MISE EN PAGE :

Groupe Deloge

### TRADUCTION :

AV Translations, Michaël Schindler

### RELECTURE :

Philippe Mertens

### COORDINATION ET DIFFUSION :

Philippe Mertens

### EDITEUR RESPONSABLE :

Corinne François

## SOMMAIRE

### SOUS LA LOUPE

« ACTION CLIMAT: LE NOUVEL APPEL À PROJETS POUR LES  
POUVOIRS LOCAUX BRUXELLOIS » ..... 03

### SOUS LA LOUPE

UN AMÉNAGEMENT QUI INTÈGRE LES MAILLAGES BLEU,  
PLUIE ET VERT : LE JARDIN DE PLUIE DE SAINT-JOB ..... 06

### SOUS LA LOUPE

INVENDUS ? PAS PERDUS ! ..... 08

### SOUS LA LOUPE

ALAIN MARON, MINISTRE BRUXELLOIS DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU CLIMAT : « L'ACTION À L'ÉCHELLE LOCALE EST  
ESSENTIELLE POUR ATTEINDRE L'AMBITION  
CLIMATIQUE RÉGIONALE » ..... 10

CETTE PUBLICATION EST RÉALISÉE AVEC LE  
SOUTIEN DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT  
ET BRULOCALIS (ASSOCIATION VILLE ET  
COMMUNES DE BRUXELLES)

Elle est téléchargeable sur le site  
[www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels)

### ADRESSE :

rue d'Arlon 53/4 - 1040 Bruxelles



# « ACTION CLIMAT: LE NOUVEL APPEL À PROJETS POUR LES POUVOIRS LOCAUX BRUXELLOIS »

Après plus de 10 ans de soutien aux programmes de développement durable sous l'appellation Agenda Iris 21, la Région fait évoluer l'aide et l'appui des projets aux accents durables mis en place par les communes et CPAS bruxellois. L'objectif n'est bien sûr pas d'abandonner les Agendas 21 locaux mais bien d'intensifier leur action en intégrant un nouvel élément clé : le Climat.

Après la Charte et les [engagements d'Aalborg](#) (en 2004), le Climat et le cadre d'action européen en la matière deviennent les références internationales qui guideront les actions des pouvoirs locaux dans leur recherche d'exemplarité.

Cette politique s'inscrit dans une vaste prise de conscience à différents niveaux de pouvoir. En octobre 2014, l'Europe a mis en place un [Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030](#). Celui-ci prévoit des cibles et des objectifs stratégiques pour l'Union Européenne dans la période 2021-2030.

Ces objectifs sont de :

- Réduire les **émissions de gaz à effet de serre** d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- Porter la part des **énergies renouvelables** à au moins 32 % ;
- Améliorer l'**efficacité énergétique** d'au moins 32,5 % (par rapport à 1990).

Le 2 juin 2016, le Gouvernement bruxellois a adopté le Plan régional Air-Climat-Énergie. Ce plan propose 64 mesures et 144 actions qui ont pour but de permettre à la Région d'atteindre ses objectifs en matière d'air et d'énergie pour 2030 :

- Une réduction de 28 % de la consommation d'énergie finale (par rapport à 2005) ;
- Une réduction de 40 % des émissions directes (2005) ;
- S'approcher de l'objectif européen de neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- Prendre en compte nos émissions indirectes.

Pour atteindre tous ces objectifs, chacun devra mettre en place de nouvelles politiques et transformer sa gouvernance à l'aune de ces ambitions. La Région soutient ce mouvement et les efforts des communes et CPAS en ce sens, par le lancement de ce nouvel appel à projets.

Celui-ci propose deux volets :

## LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR LE CLIMAT (PAC)

Le volet 1 de l'appel soutient financièrement les communes qui désirent mettre sur pied une stratégie locale d'actions pour le Climat, appelée « Programme d'Actions Climat ».

Pour ce faire et pendant deux ans au maximum, la commune pourra développer un travail de réflexion et de co-construction pour définir un plan qui intégrera des actions concrètes et locales qui mettent en place des réponses à son échelle.

Ce projet de Programme d'Actions Climat peut porter sur le démarrage d'un processus, la mise à jour d'un plan climat existant ou encore l'intégration du Climat dans un Agenda 21 local.

Ce volet est uniquement accessible aux communes bruxelloises. Le montant maximum des subsides est fixé à 150.000 € et la durée du subside ne pourra être supérieure à 24 mois.

## LES PROJETS THÉMATIQUES FAVORABLES AU CLIMAT

Le volet 2 de l'appel à projets est accessible à l'ensemble des communes et CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce volet vise à mettre en œuvre des actions à thématiques environnementales et favorables au Climat. Il comporte trois thématiques.

### Good Food

Les projets devront répondre aux objectifs d'atténuation des émissions indirectes de gaz à effet de serre et intégrer des priorités de :

- **Production** : faciliter la mise à disposition de terres et l'installation de producteurs, la mise en place de plantes nourricières dans les espaces publics, le développement de projets d'insertions socio-professionnelles dans le maraîchage.
- **Redynamisation de l'économie locale** : promouvoir des commerces alimentaires incluant les critères Good Food, garantir une offre Good Food dans l'épicerie sociale, le développement d'une structure de vente accessible aux personnes à faible revenus, des cantines ou restaurants/cuisines de quartier, garantir une offre Good Food dans toutes les cantines communales, etc.
- **Gaspillage alimentaire** : développement d'une plateforme de récupération des invendus alimentaires, s'inscrivant dans le [projet régional LOCO](#) (pour « Logistique collaborative pour soutenir l'approvisionnement des organisations d'aide alimentaire en région bruxelloise »).
- **Gouvernance** : engager sa commune dans une dynamique territoriale participative en faveur de l'alimentation durable, analyser le système alimentaire de son territoire, créer une instance de gouvernance alimentaire à l'échelle de la commune, etc.

Le montant maximum du subside par projet est fixé à 75.000 €. Ceux-ci doivent se dérouler sur une durée maximum de 2 ans

## LES 12 ÉTAPES CLÉS D'UN PLAN CLIMAT LOCAL

Voici la synthèse des résultats d'un travail collaboratif effectué par quatre groupes de fonctionnaires communaux lors d'un atelier Plan Climat animé par la Fondation pour les Générations Futures et Brulocalis, le 19 juin 2020. Le résultat de cet exercice de planification théorique comporte 12 balises pour cadrer la construction et l'avancement d'un Plan Climat porté par une commune. Cela reste néanmoins un exercice ! Nous avons, collectivement, défini un cheminement potentiel mais celui-ci est à adapter en fonction de vos situations, de vos contraintes et de vos réalités de terrain. Vous les connaissez bien mieux que quiconque.

### Étape 1 : Engagement politique

Objectif : portage politique transversal.

Acteurs : bourgmestre/ échevins.

Délivrable : engagement/ soutien du collège.

### Étape 2 : Engagement d'un coordinateur/ ressource interne ? Équipe transversale ?

Objectif : portage du projet/ conduite de projet/ référent.

Acteurs : équipe en interne (Evaluation des besoins à faire), Agents communaux, chefs de Services, éventuellement politiques.

Délivrable : projet conduit transversalement et en fonction de la réalité de l'Administration.

### Étape 3 : Engagement d'un bureau d'étude d'accompagnement

Objectif : accompagnement/ expertise.

Acteurs : marché public, cahier des charges. Sélection. Démarches administratives. Étape longue !

Délivrable : réalisation et désignation du marché.

### Étape 4 : Formation du Comité de Pilotage

Objectif : Définir et identifier les personnes ressources et nécessaire au bon fonctionnement du projet.

Acteurs : membres de l'Administration (éventuellement peut être élargi : relais vers CPAS, etc.).

Délivrables : comité plus large et comité réduit ( chercher la spécificité et l'expertise en fonction des thématiques) qui se réunit aux moments clés du processus (par exemple avant présentation aux politiques). Création du comité et validation par le Collège (qui lui donne les moyens de fonctionner).

### Étape 5 : Etat des lieux/ diagnostic

Objectifs : Bilan du « déjà fait » et Récolte des infos, documents, plans existants, Bilan carbone light, analyse de la qualité de l'air locale (intérieur ou extérieur). Identifier les personnes ressources/ acteurs à mobiliser afin que l'expert/ l'administration puisse réaliser un état des lieux puis le diagnostic (prospection et compilation). Définition du processus de Participation interne et externe pour la durée du projet (quand/ comment/ Avec qui ?, etc.). Intégration de l'Agenda 21 local (partie du déjà fait !). Plan communication.

Acteurs : agents communaux et bureau d'étude, Région. Acteurs/ citoyens.

Délivrables : état des lieux du territoire avec Données chiffrées (tableur Excel,...), premiers éléments de Diagnostic (ce qui va/ ne va pas), état des consommations T O p. ex énergie, déchet, alimentation...) + vulnérabilité de la commune (Résilience), convertir en équivalent CO2 si possible.

### Étape 6 : Diagnostic : Identifications des faiblesses et opportunités

Objectif : passage de l'état des lieux au diagnostic.

Acteurs : agents communaux, politiques, éventuellement citoyens.

Délivrable : analyse AFOM-SWAT ou autres techniques.

### Étape 7 : Fin diagnostic/ Définitions d'axes prioritaires/ stratégiques et priorisation d'objectifs

Objectif : dresser une liste de thématiques de travail, des marges de progrès sur lesquelles agir dans le plan d'action. Etre en phase avec le programme de politique générale de la commune.

Acteurs : élus locaux, conseil de direction communal.

Délivrable : rédaction des axes stratégiques sur lesquels construire les actions du plan Climat.

### Étape 8 : Passage à la décision politique

Objectif : approbation politique.

Acteurs : Collège.

Délivrable : approbation des axes et objectifs pour construire le plan d'action climat.

### Étape 9 : Processus participatif avec les acteurs et secteurs à mobiliser sur territoire pour construire le plan d'action

Objectif : participation - Connaître les aspirations des acteurs locaux.

Acteurs : habitants, associations, commerces, services communaux.

Délivrable : plan de participation jusqu'à la communication sur le plan Climat approuvé politiquement et éventuellement après (co-gestion de certains projets/ actions du plan).

### Étape 10 : Construire et déterminer les actions

Objectif : aboutir à un plan Climat local (plan d'action) en intégrant la participation des acteurs locaux et à une planification des premières actions.

Acteurs : administration, experts, acteurs locaux, citoyens, etc.

Délivrable : projet de plan Climat à faire approuver politiquement.

### Étape 11 : Passage à la décision politique

Objectif : approbation politique.

Acteurs : Collège.

Délivrable : approbation du plan Climat.

### Étape 12 : Communication officielle sur le Plan Climat

Objectif : médiatique : faire connaître le PC.

Acteurs : événements/ campagne tournée vers la population.

Délivrable : Plan communication autour du lancement du Plan Climat.

## Ressources - Zéro Déchet :

L'objectif prioritaire de cette thématique est de soutenir la transition vers le Zéro Déchet. Celui-ci permet de contribuer aux émissions directes en limitant l'apport à l'incinérateur. Il limite ainsi les émissions indirectes liées à la consommation.

Voici quelques idées de projets à mettre en place dans vos institutions : proposer des défis Zéro Déchet aux citoyens, s'engager dans une dynamique en faveur du Zéro Déchet, soutenir la transition des commerces vers le Zéro Déchet, développer des services et infrastructures accessibles aux citoyens, développer une ressourcerie communale, un réseau de giveboxes, bookboxes ou prêteries accessible à tout citoyen, développer des fontaines à eau dans l'espace public, équiper les parcs communaux de poubelles de tri sélectif et sensibiliser les usagers des parcs à ce tri, assurer la mise en conformité de la commune et des organisations para communales en matière de tri des déchets, lancer des projets d'éco-conception de produits à partir des déchets de la commune, rendre les événements et les marchés « zéro déchet », etc.

Les projets peuvent se dérouler sur une période de maximum 3 ans. Le montant maximum par projet est fixé à 75.000 € à l'exception des projets de ressourcerie qui peuvent bénéficier, eux, de 150.000 €. Les projets doivent se dérouler sur une période de maximum 3 ans.

## Ville-Nature : Biodiversité, Réseau écologique et Gestion de l'eau.

Pour cette thématique, trois objectifs sont considérés comme prioritaires :

- Le renforcement des ilots de fraîcheur par la création de rues et places végétalisées : désimperméabiliser les surfaces en voirie ou non, végétaliser des espaces minéralisés, etc. ;
- Le renforcement du maillage vert et/ou du maillage bleu et de la biodiversité associée : reconnecter les éléments du maillage vert et/ou les éléments du maillage bleu, renforcer l'offre en espaces verts publics par l'aménagement léger et propice à l'accueil de la biodiversité de terrains (friches, terrains privés...), renforcer la protection des habitats naturels, renaturer des cours d'eau et remettre à ciel ouvert les (parties de) cours d'eau vouté(e)s, aménager des berges et de l'espace public aux abords des cours d'eau, reprendre les eaux claires ou les eaux de pluie

issues des réseaux séparatifs dans le réseau hydrographique, mettre en œuvre la gestion écologique des espaces verts, etc. ;

- Le renforcement du maillage pluie, par exemple en mettant en œuvre des pratiques et dispositifs de gestion de l'eau qui la mettent en valeur en tant que ressource.

Le montant maximal est de 40.000 € pour un projet d'étude préalable au lancement d'un nouvel aménagement dans l'espace public ou pour les projets plus modestes d'aménagement ou de gestion dédiés aux espèces protégées et espaces naturels. Ces études doivent se dérouler sur une période de 2 ans maximum.

Le montant peut monter jusqu'à 150.000 € pour un projet de construction ou de réaménagement de l'espace public.

Ces aménagements doivent être mis en œuvre dans une période de maximum 3 ans.

## LES MODALITÉS GÉNÉRALES DE L'APPEL

Le montant financier total disponible est de 2,4 millions d'euro.

Chaque autorité peut déposer plusieurs projets thématiques. La mutualisation est encouragée : les projets menés par plusieurs autorités locales, entre communes limitrophes, entre plusieurs CPAS voisins, entre une commune et son CPAS, etc.

Pour les deux volets, la date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **28 août** à minuit au plus tard.


Les jurys de sélection (volets 1 et 2) auront lieu en septembre 2020. Le démarrage des projets est prévu pour janvier 2021.

## L'APPUI ET L'ACCOMPAGNEMENT DE BRULOCALIS

Tout au long de cet appel, un accompagnement méthodologique est mis en place par Bruxelles Environnement et Brulocalis. Le Service Ville Durable est à votre service : il assure conseils, suivi et appui à la rédaction des dossiers de candidature.

Deux formations ont déjà eu lieu pendant la période de rédaction des dossiers de candidature le 19 juin et le 9 juillet. Les documents, les présentations ainsi que les outils co-construits (voir exemple dans encadré) lors de ces deux ateliers sont

disponibles sur la plateforme d'échanges Whaller ODD\_PouvoirsLocaux.

L'accompagnement de Brulocalis et Bruxelles Environnement se poursuivra en 2020 pour vous aider à construire votre plan Climat local. Nous proposerons des ateliers thématiques, des visites de terrain (dès que la situation sanitaire le permettra) et un appui au quotidien par courriel et téléphone. 

### > Pour en savoir plus

[Les dossiers de candidatures, les conditions financières et les modalités des deux volets de l'appel sont disponibles sur le site de Bruxelles Environnement :](#)

<https://environnement.brussels>

[Voir aussi \[www.brulocalis.brussels\]\(http://www.brulocalis.brussels\) > subside > Programme d'Actions Climat \(PAC\) : appel à projets 2020](#)

Contact : Philippe Mertens, Service Ville Durable, 02 238 51 62, [philippe.mertens@brulocalis.brussels](mailto:philippe.mertens@brulocalis.brussels)

La plateforme d'échanges Whaller

Contact : Pascale Alaïme, Bruxelles Environnement, 02 775 77 50, [municipalities@environnement.brussels](mailto:municipalities@environnement.brussels)

> L'Echevinat et le service de l'Environnement d'Uccle

# UN AMÉNAGEMENT QUI INTÈGRE LES MAILLAGES BLEU, PLUIE ET VERT : LE JARDIN DE PLUIE DE SAINT-JOB

Uccle est constituée de trois bassins versants dans lesquels s'écoulent trois ruisseaux à l'origine du relief vallonné de la Commune : le Geleytsbeek, l'Ukkelbeek, et le Verrewinkelbeek (ou Linkebeek). Dans un passé pas si lointain, ces ruisseaux étaient bordés de nombreux étangs et zones humides ainsi que de moulins. Certains d'entre eux sont encore visibles aujourd'hui. Entraînées dans le processus d'urbanisation croissante du XXème siècle, les vallées et leurs versants ont connu une minéralisation et une imperméabilisation importantes. Petit à petit, les ruisseaux ont été voûtés et mélangés aux eaux usées de l'égout. L'eau a progressivement disparu du champ visuel ucclois mais les sources des ruisseaux ne se sont point tarées. Lors de fortes pluies, l'eau reprend ses droits et se réapproprie son lit majeur, zone naturellement inondable, entraînant des inondations dans les fonds des vallées. La vallée de Saint-Job, où s'écoule le Geleytsbeek, subit de manière récurrente des inondations d'ampleur ces dernières années, avec des impacts importants aussi bien sociaux, économiques ou environnementaux. Il était urgent d'agir !

La Commune d'Uccle a mis en place une politique pilote en matière de lutte contre les inondations, tout en gardant la volonté de redonner droit de cité à l'eau en milieu urbain, pour en faire un support à la biodiversité et la valoriser plutôt qu'en la considérant comme un problème à cacher. Progressivement, au sein de l'administration, une coordination transversale regroupant plusieurs services techniques a vu le jour afin que la thématique « Eau » soit incorporée dans les projets de réaménagement de l'espace public.

L'objectif : réinventer le Maillage Bleu, qui structurerait les trois bassins versants, en l'ajoutant en fonction de l'environnement urbain actuel, de ses contraintes et de ses opportunités, en reliant les zones humides dans chacune des vallées et en reconstituant la continuité des ruisseaux. Ce qui participe également au renforcement du Maillage Vert, en créant des couloirs écologiques favorables à la faune et la flore. Parallèlement, des mesures ont été mises en place pour lutter contre les rejets d'eaux usées dans l'environnement, dues souvent à des malfaçons. Afin de mettre en œuvre le principe de « solidarité de bassin versant », la Commune s'est dotée d'un Règlement communal d'urbanisme relatif à la gestion des eaux (RCU Eau). Son but : favoriser la gestion durable des eaux pluviales sur la parcelle afin de lutter contre les inondations lors de demandes de permis d'urbanisme. Ainsi, chacun-e participe à la lutte contre les inondations.

C'est au travers d'un premier projet d'ampleur que la volonté de la Commune s'est matérialisée : le Jardin de Pluie de Saint-Job.

Celui-ci est situé sur la chaussée de Saint-Job à Uccle entre le croisement de la rue Papekasteel et en aval de la Plaine du Bourdon. Il s'étale sur une superficie de 6.500 m<sup>2</sup> en bordure des sites Natura 2000 du Kinsendael et du Domaine Papekasteel, de la promenade verte et du Geleytsbeek en aval. Cet espace anciennement utilisé comme parking ou abandonné a été aménagé par la Commune d'Uccle en une promenade plantée d'arbres, traversée par un petit ruisseau (un « ru »). Ce dernier comprend des plantes aquatiques de marais et sert de corridor écologique parallèle à la chaussée dont il est séparé par une butte végétalisée d'essences locales. Une voie centrale favorise la mobilité douce en passant sur des caillebotis, valorisant les aménagements en faveur des maillages verts et bleus favorables au développement de la biodiversité. Des jeux d'eau pédagogiques sont également prévus. Ce projet pilote en région bruxelloise a fait l'objet d'une longue étude, par un bureau spécialisé notamment en hydrologie, incluant plusieurs phases de participation citoyenne. Cette étude a été, en partie, subsidiée par Bruxelles Environnement. Le projet vise à gérer les eaux pluviales et de ruissellement, afin de lutter contre les inondations, et à valoriser l'eau tout en luttant contre les îlots de chaleur et de sécheresse. Les eaux de ruissellement et des



&gt; Un avant / après intervention

toitures des maisons riveraines sont envoyées dans le ru parsemé de murets (biefs) qui aident à retenir temporairement l'eau et permettent son infiltration. Des dispositifs d'ajutage, situés en partie basse des murets, permettent un écoulement de l'eau à débit limité dans le prochain bief, et ainsi de suite. Ceux-ci sont munis d'une grille évitant qu'ils ne se bouchent et qui en facilitent l'entretien.

Un dernier bassin plus large, situé en aval du projet, constitue le dernier rempart. Celui-ci est équipé d'un moine, un système de gestion des niveaux d'eau permettant, par exemple, de contrôler sa vidange par l'enlèvement successif de planches. Les eaux excédentaires qui ne seraient pas infiltrées dans le ru lors de fortes pluies aboutissent dans la conduite du ruisseau enterré en aval pour mieux réapparaître quelques mètres plus loin à la plaine du Bourdon. L'aménagement d'un petit square, situé sur le trottoir nord de la chaussée en aval du projet, en espace d'infiltration permettra de gérer les eaux des toitures des habitations du côté nord de la chaussée. Cet espace, dont les travaux sont actuellement en cours de finalisation, sera agrémenté de bancs et de caillebotis identiques à ceux du Jardin de pluie et du Kinsendaël. Une fois les travaux réalisés, l'entretien et le suivi de

l'aménagement seront assurés, dans le respect des principes de gestion durable et différenciée, par le service communal des plantations sur base d'un carnet d'entretien réalisé par le bureau d'études.

L'ensemble de ces dispositifs de gestion des eaux est dimensionné sur base du ratio de 33l/m<sup>2</sup> de surfaces imperméabilisées, ratio préconisé par Bruxelles Environnement et repris dans le RCU Eau de la Commune, qui s'applique ainsi, sur base volontaire, sur ses propres règlements dans un objectif d'exemplarité.

La concrétisation du projet n'a pas été de tout repos : acquisition de parcelles, réappropriation de parcelles publiques laissées jusque-là à la jouissance privée, nombreux échanges avec les riverain(e)s, gestion des accès des riverain(e)s, coordination pour les impétrants, découverte d'ouvrages enterrés et de canalisations ou autres câbles non prévus à divers emplacements, plusieurs sous-traitants à coordonner... mais le résultat est à la hauteur des espérances ! Un bel exemple d'aménagement en milieu urbain intégrant étroitement les maillages bleus, pluie et vert ! 📍

# INVENDUS ? PAS PERDUS !

Depuis décembre 2017, Schaerbeek récupère les produits invendus de quatre supermarchés et du marché matinal de Bruxelles (via un partenariat avec Dream + Distribution et Récupération d'Excédents Alimentaires à Mabru) pour les distribuer à des associations locales. Un mécanisme vertueux qui permet d'aider les plus démunis en réduisant le gaspillage alimentaire.

L'impact du système alimentaire sur notre environnement est primordial : il compte pour 28 % du total des émissions de gaz à effet de serre et dépasse de loin tous les autres secteurs d'activité. Éviter le gaspillage alimentaire, quel qu'en soit le stade (production, transformation, vente, consommation) revêt donc une importance particulière. Conscientes de l'enjeu, les autorités ont, au fil des ans, fait évoluer favorablement les règles relatives aux dons alimentaires.

Ainsi, les commerces qui offrent gratuitement leurs invendus alimentaires récupèrent la TVA sur ces dons, comme c'est le cas pour des invendus jetés. Concrètement, qu'ils donnent ou qu'ils jettent, les commerces récupèrent la TVA qu'ils ont payée au moment de l'achat des produits.

Depuis 2015, les autorités communales peuvent également insérer, dans les permis d'environnement, des conditions spécifiques aux grandes surfaces afin de les inciter à faire don de leurs invendus alimentaires. Malgré ce contexte favorable, il était estimé, en 2017, que 40 % des invendus pouvaient être donnés à des fins de consommation, mais seuls 13 % étaient effectivement donnés ou valorisés.

## LA COMMUNE QUI REDISTRIBUE DES INVENDUS DE GRANDES SURFACES, C'EST UNE PREMIÈRE !

L'appel à projets de Bruxelles Environnement pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables comporte depuis quelques années un volet Good Food.

Ce qui a constitué, pour la commune de Schaerbeek, une invitation à explorer la faisabilité d'un projet de collecte d'invendus alimentaires sur son territoire. Les contacts pris avec les gérants de commerce Schaerbeekois ont permis de réaliser que la faible offre d'invendus provenait de ce que l'évolution du contexte réglementaire, encore récente, était mal connue.

Des contacts entrepris avec les acteurs locaux de l'aide alimentaire, nous ont amené à réaliser les nombreuses et fortes limitations logistiques auxquelles ces acteurs se trouvaient confrontés. Ce constat cadrait parfaitement avec la stratégie Good Food qui vise à « soutenir les initiatives de récupération de surplus alimentaire, notamment en co-finançant la logistique nécessaire à la collecte ».



© Schaerbeek 1030 Schaerbeek



## OBJECTIF RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les objectifs principaux du projet étaient de réduire le gaspillage alimentaire, de valoriser les invendus alimentaires des commerces locaux, mais aussi de soutenir la logistique des acteurs du secteur de l'aide alimentaire à Schaerbeek, tout en diversifiant et en améliorant les dons alimentaires proposés aux populations précarisées.

## LA MISE EN PLACE DU PROJET

Des contacts ont été établis avec les gérants des commerces alimentaires générant de gros volumes d'invendus, et des modes opératoires de collecte ont été définis pour chaque enseigne. La redistribution auprès des associations a été mise en place progressivement, sur base hebdomadaire, en fonction de leurs activités et publics respectifs.

Cinq jours par semaine, les collectes et la redistribution s'effectuent donc selon des modes opératoires et planning définis, en camionnette, par le logisticien du projet. Vu le succès rencontré, un financement complémentaire a pu être trouvé pour lui adjoindre un équipier.

Les bénéficiaires se retrouvant parfois dépourvus de recettes simples pour valoriser les aliments en fin de vie, et la cuisine étant un vecteur de partage et d'échange entre les cultures et les générations, des ateliers de cuisine ont également été organisés en partenariat avec le secteur associatif.

## DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS : 2.000 PERSONNES BÉNÉFICIENT DE CETTE AIDE ALIMENTAIRE

Les volumes collectés, d'abord modestes, ont rapidement progressé jusqu'à atteindre actuellement près de quatre tonnes par mois, pour une valeur marchande annuelle de plus de 200.000 euros. Ces collectes sont redistribués à quatorze associations présentes sur le territoire communal et actives dans le secteur de l'aide alimentaire : épicerie sociale, restaurant social, colis alimentaires, etc.

La qualité est également au rendez-vous : 97 % des aliments collectés sont des produits frais dont 40 % de légumes, 23 % de fruits et 20 % de produits laitiers. À côté de l'impact sur le budget des personnes bénéficiaires, il y a donc aussi un impact bénéfique sur leur santé. L'assiette ordinaire est améliorée. Elle inclut davantage de produits frais, autrement souvent délaissés au profit des produits transformés et prêts à l'emploi. Ceci impacte favorablement l'apport en fibres, en vitamines, la réduction du sel, des graisses, des conservateurs, colorants et autres exhausteurs de goût.




© Schaerbeek 1030 Schaerbeek

À travers la communication, via les canaux communaux, sur la vie du projet, celui-ci impacte un large public non seulement sur la santé alimentaire mais également, de manière plus générale, sur l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces résultats sont tellement encourageants et diversifiés qu'il est rapidement apparu possible de solliciter – et d'obtenir – une autre subvention régionale, ayant des finalités principalement socio-économiques.

## ET L'AVENIR ?

La pertinence de tels projets continue de croître avec les crises que nous traversons. Dans un contexte de crises environnementale, économique et sociale, le gaspillage alimentaire - en particulier la mise au rebut de surplus et d'invendus alimentaires - sera toujours plus aberrant et la demande d'invendus alimentaires, de qualité de surcroît, sera toujours plus forte. 

### > Plus d'info

<https://www.1030.be/fr/invendus-pas-perdus>

## ALAIN MARON, MINISTRE BRUXELLOIS DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT : « L'ACTION À L'ÉCHELLE LOCALE EST ESSENTIELLE POUR ATTEINDRE L'AMBITION CLIMATIQUE RÉGIONALE »

La Région vient de lancer l'appel à projet « Action Climat » à destination des dix-neuf communes et CPAS de la capitale. Successeurs des « Agendas 21 », ces programmes ont pour vocation d'amplifier et d'accélérer les actions entreprises jusqu'ici par les communes en matière de développement durable. En y ajoutant une nouvelle dimension centrale : le climat et la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Ministre bruxellois de l'Environnement et du Climat, Alain Maron, nous livre en détails sa vision et ses objectifs.

**Commençons par votre politique régionale en matière d'environnement : pourriez-vous nous dire ce qui sera prochainement mis en place, quelles sont les priorités actuelles du gouvernement ?**

*Comme vous le savez sans doute, notre ambition régionale est forte sur la question de la transition climatique et solidaire de notre société. C'est la colonne vertébrale de notre accord de majorité. Pour cela, nous avons décidé de sortir du vieux réflexe de travailler les politiques en silos. A la place, nous voulons les construire en commun. C'est ce que nous appelons, dans l'accord de majorité, « la nouvelle gouvernance climatique » : toute décision*



*est dorénavant analysée à l'aune de son impact sur le climat. Nous passons d'une vision comptable de la gouvernance publique avec des évaluations uniquement en fonction de l'impact budgétaire à une vision dynamique de l'avenir désiré et désirable pour nous et les générations futures.*

*Cela veut dire qu'en trente ans, en l'espace d'une génération, nous aurons radicalement changé le visage de Bruxelles. Les habitudes de consommation, de déplacement, d'utilisation de l'énergie, d'alimentation... des gens auront profondément évolué. Nous aurons adapté nos façons de produire également en misant sur le local et le durable qui permet de créer des emplois non-délocalisable. C'était déjà notre projet et nous l'avons vu, la crise sanitaire que nous venons de connaître a renforcé encore la détermination des Bruxellois et Bruxelloises à opérer rapidement ce changement tant nous avons été confrontés aux limites et à l'absurde du système actuel.*

*En ce qui concerne les mesures à venir, afin de donner un cadre à cette transition écologique et solidaire, je ferai adopter avant la fin de l'année l'ordonnance Climat qui fixera la gouvernance et la méthode pour y parvenir.*

*Dans les prochains mois, nous mettrons aussi sur pied une grande alliance emploi-environnement-rénovation qui visera à stimuler la demande de rénovation du bâti via des mesures d'accompagnement et d'information, du renforcement des normes, de l'exemplarité des pouvoirs publics, etc. C'est essentiel quand on sait que le bâti, c'est 61 % des émissions directes de gaz à effet de serre à Bruxelles.*

*La deuxième plus grande source d'émissions, c'est bien entendu le transport. Pour cela, nous devons œuvrer au shift modal, le report de l'utilisation de la voiture vers les transports en commun, les véhicules partagés, les vélos... C'est ce à quoi veille ma collègue en charge de la Mobilité Elke Van den Brandt. Et le « shift moteur » pour arriver à des*

véhicules moins polluants. C'est pourquoi mon cabinet et l'administration continueront le travail sur la zone de basse émission. C'est pourquoi aussi nous avons adopté le plan stratégique de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Nous visons 11 000 bornes, en voirie ou sur terrain privé, d'ici à 2035. L'emplacement de ces bornes devra évidemment être décidé en collaboration avec les communes pour une répartition homogène sur le territoire bruxellois.

Nous lançons également les appels à projets sur l'agriculture urbaine et plus largement, nous travaillerons à étendre la stratégie Good Food, via la sortie d'un Guide, le développement de cuisines de quartier et puis bien sûr, l'évaluation de la Stratégie d'ici la fin de l'année.

Enfin, nous travaillons sur une convention à adopter entre Bruxelles Environnement et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale qui permettra d'inclure la protection de la biodiversité et la création de potagers dans les espaces ouverts autour des logements sociaux. La transition écologique passe forcément par l'inclusion de toutes et tous. C'est très important et c'est un moyen ici de sensibiliser et de donner des outils pour que chacun puisse participer.

Voici quelques exemples des mesures qui seront prises dans les prochains mois mais il y en a beaucoup d'autres bien sûr. Mon cabinet ne chôme pas vu le niveau d'ambition que nous avons réussi à atteindre dans l'accord de gouvernement.

**La Région vient donc de lancer un nouvel appel à projet pour les 19 communes et CPAS : les « programmes d'actions climat » : comment ceux-ci seront-ils articulés avec votre politique et objectifs régionaux ?**

L'appel à projets « Action Climat » vise à soutenir les pouvoirs locaux dans leurs actions en faveur du climat et de la biodiversité. C'est très important de travailler également au niveau local parce que c'est là que nous sommes au plus près de la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens. Tout ce qui peut faciliter le changement de leurs habitudes en termes de mobilité, d'alimentation, de consommation, d'énergie... doit pouvoir leur être proposé. L'appel à projets encourage donc les communes et les CPAS à mobiliser les différents plans régionaux (Plan Nature, Plan énergie climat, plans déchet, PREC,...) et à la traduire en actions au niveau local.

**Ce nouvel appel à projet remplace les « agenda 21 » des communes (lancés en 2008) en fixant deux priorités claires : la biodiversité et le climat. En tournant cette page, quels sont les objectifs**

**de la Région ? Quels sont les nouveautés et innovations de cet appel à projet ?**

Le nouvel appel à projets s'appuie sur le travail réalisé sous les « Agenda 21 ». Il ne s'agit donc évidemment pas de repartir de zéro mais bien d'amplifier les actions en faveur de la biodiversité et du climat. Comme je le disais, l'action à l'échelle locale est essentielle pour atteindre l'ambition climatique régionale, l'appel à projets vise donc à soutenir les actions locales pour collectivement atteindre notre ambition climatique.

Du côté des nouveautés, l'Appel à projets « Action climat » vise à financer des actions de plus grande ampleur, nous avons des budgets rehaussés, par exemple pour l'aménagement d'espaces verts ou encore pour la création de ressourceries. Il s'agit donc de passer au niveau supérieur.





**Comment envisagez-vous la collaboration de la Région avec les communes ? Non seulement dans le cadre de la politique climatique mais aussi, de façon plus large, sur d'autres thématiques...**

*Il existe un principe important, le principe de mutualité. Ce principe tire son inspiration du projet de Loi climat et signifie que toutes les autorités publiques agissent de manière à renforcer leurs actions mutuelles. C'est important d'assurer la cohérence de l'action publique mais donc aussi de donner une vision et un cap communs.*

*L'appel à projets vise justement à mettre en cohérence les actions régionales et locales, pour un jeu gagnant-gagnant. Ainsi, pour le climat, la Région va mettre à disposition des communes des outils et des moyens pour développer l'action climat à l'échelle locale. Par exemple, Bruxelles Environnement va aider les communes à identifier leur profil climatique, mais aussi les accompagner dans la rédaction de leur Programme d'Actions Climat. Brulocalis est aussi mobilisé pour un accompagnement méthodologique.*

**La politique climatique s'inscrit dans le cadre d'engagements internationaux à respecter. La Région s'est elle-même fixé pour objectif de réduire ses émissions d'au minimum 40 % en 2030 par rapport à 2005. Cet objectif ne sera atteint que par la conjonction de mesures au niveau régional et local. Comment s'assurer que chaque entité locale contribue à son niveau, remplisse sa part du « contrat » ?**

*Je le dis clairement, le défi du climat est le plus important que l'Humanité ait jamais eu à relever.*

*Nous ne parviendrons pas à le remporter seuls. Nous avons besoin de tout le monde : politiques, citoyens, monde économique, pouvoirs publics et donc, bien sûr les communes.*

*L'aide méthodologique et l'accompagnement de Bruxelles Environnement permettra à chaque commune d'avancer de manière ambitieuse. L'adoption d'un Programme d'Actions Climat est un élément clé pour garantir l'atteinte de nos ambitions. En effet, il sera possible d'évaluer l'impact des actions et ainsi de connaître de manière concrète les gains climatiques et environnementaux ainsi engrangés.*

*L'appel à projet est composé de deux volets, le deuxième volet finance des actions concrètes et celles-ci doivent être cohérentes avec le Programme d'Actions Climat (PAC) et participer à l'ambition climatique. Nous entrons ainsi dans un cercle vertueux, où l'ambition climatique est assortie de moyens financiers et méthodologiques.*

**L'enveloppe financière des Programmes d'Action Climat Enveloppe s'élève à 1 million d'euros en 2020, avec un montant maximum de 150.000 euros par commune. Cela permettra de financer, dans un premier temps, 6 à 7 projets. L'objectif est-il que chacune des 19 communes puisse, à terme, prendre part à cet appel à projet ? Est-il prévu qu'une part du budget régional y soit dédié chaque année ?**

*L'objectif est d'impliquer l'ensemble des communes dans la réalisation d'un Programme d'Actions Climat. Toutefois, je l'ai dit, nous ne partons pas de zéro. Nombreuses communes ont déjà travaillé soit à un Agenda 21, soit à un plan climat. Nous avons voulu que l'appel à projets soit flexible et permette, selon les situations, de continuer et renforcer un processus déjà démarré ou bien de construire une toute nouvelle approche.*

*Parce que ce sont des processus longs, notre ambition est bien sûr de continuer à soutenir les communes tout au long de la législature.*

**Les Agendas 21 ont permis pendant dix ans d'introduire une évolution, un premier changement des pratiques au sein des communes, en développant quantités de projets. Avec l'introduction de la nouvelle notion de climat, quels acquis entendez-vous conserver des Agendas 21 ? Qu'est-ce qui doit être maintenu, voire intensifié ?**

*Il y a beaucoup de bonnes choses à conserver des Agendas 21. En premier lieu, ils ont créé une méthode de travail et un réflexe de durabilité à valoriser. Cela veut dire que culturellement, les communes ont acquis une manière différente d'aborder les questions qui se posent à elles. Au niveau de l'expertise, les communes ont également*

des équipes Agendas 21 qui font un travail important et qui doivent continuer, tout en évoluant vers les nouvelles priorités.

Sur le plan de la cohérence des pouvoirs publics, le lien entre les communes et les CPAS est important. Les Agendas 21 ont permis de créer des dynamiques de collaboration, nous souhaitons maintenir et renforcer cela. D'ailleurs, nous encourageons les communes à présenter des actions qui impliquent un maximum d'acteurs sur le territoire communal. Plus nombreuses sont les parties prenantes et plus grande sera l'adhésion. C'est pourquoi nous devons intensifier également la participation des citoyennes et citoyens.

Enfin, il faut que nous multiplions les projets conjoints entre plusieurs communes et la réalisation d'actions que je qualifierais de « basculantes » à plus grande échelle.

**Quels sont vos objectifs en matière de politique climatique – régionale et communale – d'ici quatre ans ? Quels seront vos critères de réussite et résultats attendus ?**

Le gouvernement a adopté le 23 octobre 2019 la contribution bruxelloise au Plan National Énergie Climat (PNEC). Ce plan définit l'ambition régionale pour la politique climatique. Soit, vous l'avez dit, une réduction des gaz à effet de serre de minimum 40 % en 2030 par rapport à 2005. Et nous avons l'objectif de tendre à la neutralité carbone dès 2050. Mais surtout, dans ce calcul, seront prises en considération les émissions indirectes, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre générées sur un autre territoire que la Région bruxelloise mais présentes sur notre territoire par la consommation. Par exemple, si un lave-linge produit en Chine est vendu à Bruxelles, il faudra prendre en compte son empreinte carbone totale (construction, assemblage, transport...) et pas seulement les émissions qui ont été générées sur le territoire bruxellois pour la vente de l'appareil ou son alimentation en électricité et en eau. C'est essentiel parce que ces émissions sont cinq fois supérieures aux émissions directes. Il n'est donc pas question de cacher la poussière sous le tapis en faisant comme si cela ne nous regardait pas parce que la pollution avait lieu en dehors de nos murs.

Les mesures bruxelloises inscrites dans le plan sont suivies par le Gouvernement et c'est donc au sein de l'Ordonnance Climat que nous fixerons la gouvernance climatique, essentielle pour atteindre nos objectifs.

Nous travaillons également à l'adoption d'une stratégie de résilience pour la Région, car le réchauffement climatique est déjà présent et nous devons adapter nos territoires et nos modes de vie à ses conséquences (canicules, inondations...). Cette stratégie sera également construite en associant les pouvoirs locaux, les citoyens et citoyennes et l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi j'ai lancé une consultation auprès de la population pour entendre les avis de chacune et chacun sur ce que devrait être Bruxelles à l'avenir dans une volonté d'objectiver les impacts bénéfiques et rapides que la crise a eu sur notre écosystème. Le but est en effet d'interroger les citoyens sur deux volets : les constats qu'ils souhaitent tirer de la période de crise et l'identification d'un chemin moins contraignant pour aboutir à un changement de paradigme sur les conditions de vie et l'environnement. La première phase est en cours. Toutes les informations nécessaires sont sur le site [letsprepare.monopinion.brussels](https://letsprepare.monopinion.brussels).

La Déclaration de Politique Régionale indique que l'action climatique doit être transversale et prise en compte dans tous les domaines, ainsi l'un des facteurs de réussite de cette législature sera le déploiement par tout le gouvernement et tous les acteurs d'actions en faveur du climat. Trente ans, c'est notre horizon pour relever ce défi colossal, remodeler Bruxelles en profondeur et la placer à la pointe de ces changements nécessaires et vitaux.

## QUELQUES QUESTIONS SUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :

**En tant que Ministre bruxellois, vous comptez dans votre portefeuille de compétences la démocratie participative : la participation citoyenne sera l'un des critères de l'appel à projet Action Climat : quelle sera son importance, sa portée ?**

Les projets soumis seront évalués et appréciés par un jury, il est certain que le critère de la participation sera déterminant dans les critères d'évaluation. La qualité de la participation sera également prise en compte car il est important d'impliquer un maximum les citoyens dans la réalisation des actions, mais aussi l'ensemble des parties prenantes.

Nous ne voulons pas avoir une participation dans un style d'enquête publique mais bien une véritable concertation et une construction collective des projets. Le volet de la participation doit également se comprendre comme la valorisation des initiatives citoyennes, avec par exemple la contribution

des projets citoyens financés et soutenus avec l'appel à projets Inspirons le Quartier. Ce projet a pour objectif de soutenir et d'informer les citoyens qui veulent s'engager dans des projets collectifs en faveur de l'environnement et du développement durable, dans leur quartier. Les pouvoirs publics soutiennent donc les initiatives qui créent du lien social, de la convivialité et du bien-être. Ça passe de la préservation de la biodiversité à l'alimentation durable en passant par la gestion des déchets, de l'eau ou de l'énergie.

**Votre note d'orientation stratégique prévoit notamment la création d'un cadre renforçant la démocratie participative, le soutien à l'émergence d'initiatives citoyennes ou encore le renforcement de la démocratie participative dans le cadre des politiques publiques et de leur évaluation. Pourriez-vous faire le point sur le développement de cette vision ?**

Je compte travailler à préparer le terrain culturel, juridique et politique au déploiement des initiatives citoyennes innovantes socialement. Avec un objectif clair de pérennisation de la culture de la participation. L'idée est bien de renforcer les processus délibératifs, consultatifs et participatifs dans l'élaboration, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. La démocratie participative, je la vois comme un outil d'amélioration des politiques publiques, de toutes les politiques publiques, qui permet de faire émerger chez les citoyens des pratiques innovantes et, contrairement aux éventuels préjugés, très efficaces quelle que soit leur échelle.

Ce cadre doit être construit à partir des besoins et demandes des acteurs de la participation qui, à l'occasion de premiers échanges, nous mettent régulièrement en garde contre le risque d'instrumentalisation de la participation. La démocratie participative, ce n'est pas un gadget qui permet de faire passer plus facilement des mesures dont les habitants ne veulent pas. Le cynisme, c'est la meilleure manière de tuer la participation. Ces acteurs attendent des pouvoirs publics un cadre soutenant qui facilite les initiatives sans les institutionnaliser. Et c'est ce que nous voulons leur donner.

**Une condition de réussite de la démocratie participative est sans aucun doute de susciter ou de renforcer un réflexe participatif au sein des administrations communales avec pour objectif que les**

**institutions l'intègrent dans leurs pratiques aussi souvent que possible.**

## **a. Quel rôle les communes devraient-elles jouer en matière de démocratie participative ?**

*Les communes ont bien entendu un rôle fondamental puisque c'est l'acteur politique le plus proche du cadre de vie des citoyens. Elles comprennent bien mieux la réalité, le quotidien des habitants. J'ai envie de dire que plus l'oreille est proche, mieux elle entend. C'est pourquoi Région et communes doivent agir ensemble. Nous avons besoin d'elles comme relais, interlocutrices et actrices de la démocratie participative.*

*Si je prends comme exemple le déménagement de la Porte d'Ulysse. On sait ce que ce genre de dossier peut agiter comme peur, comme rejet et comme fantasmes. La tentation du NIMBY (Not In My Back Yard, NDLR) est forte. Nous avons donc organisé une rencontre avec le voisinage, en collaboration avec la commune, et on a pu au travers des échanges riches, mais aussi parfois houleux, expliquer, rassurer et rassembler. Certaines remarques et observations des habitants ont ainsi pu être entendues et des adaptations ont été faites.*

*Sur les plans locaux climat dont on vient de parler, on n'est plus dans le vieux schéma classique de subsidiarité et de contrôle. Ce n'est plus qui paie décide. C'est qui habite codécide avec qui paie. On poursuit au travers de ce type de dispositif des objectifs de politiques publiques communs.*

*Je me réjouis par ailleurs de voir que les communes travaillent déjà de plus en plus dans ce sens. Nous avons d'ailleurs des communes exemplaires, très volontaristes et innovantes en la matière. Je vois les assemblées citoyennes à Etterbeek, des riverains qui dessinent le parcours d'un tram, les nombreuses initiatives prises un peu partout. Je note d'ailleurs qu'avoir un échevin de la Participation, c'est un avantage non négligeable.*

*Dans des compétences plus régionales également, il y a des opportunités de participation importante. Je pense aux territoires zéro chômeurs de longue durée par exemple qui doivent être lancés sous cette législation. Je suis impatient de voir comment tout un quartier – habitants, commerçants et administrations – se mobilise pour créer de l'emploi local et répondre aux besoins non pourvus. Un tel dispositif va être lancé par la Région et relève de sa compétence Emploi*

*mais sa réussite dépend énormément de l'implication de la commune et c'est tout une partie de son territoire et de ses habitants qui va en bénéficier.*

*Et puis bien sûr, il y a aussi les initiatives qui se créent en dehors des acteurs publics. Et là, les communes ont un rôle à jouer pour faciliter ces mouvements spontanés qui se mettent en place. Parfois, ça n'a aucun impact budgétaire mais les citoyens ont juste besoin de conseil, d'encouragement, d'un lieu de rassemblement dans une salle inutilisée de la commune... La crise que nous avons connue a permis l'éclosion de nombreuses initiatives de solidarité. A nous maintenant de les faire perdurer puisqu'il ne s'agit pas pour moi de citoyens qui cherchent à pallier les manquements ou défaillances publiques, mais bien de partenaires des acteurs publics qui assument leur implication dans la vie de la Cité.*

## **b. Quels types d'outils les communes devraient-elles développer pour renforcer leur politique de participation ?**

*Très clairement, toutes les communes ne peuvent se permettre d'avoir un service dédié à la participation – même si nous voyons de plus en plus d'échevins et échevines de la participation, ce dont je me réjouis. Il y a alors une utilité à sensibiliser leurs services, en faisant se rencontrer les fonctionnaires des différentes communes pour des partages d'expérience, et Brulocalis a évidemment un rôle moteur et de coordination à jouer. Par exemple, en formant ceux qui sont volontaires pour s'y investir.*

*Si l'on ne dispose pas de budget dédié, il vaut souvent mieux organiser des moments d'échanges avec des citoyens qu'investir dans un coûteux outil de consultation digitale qui risque d'être rapidement dépassé et qui nécessite des compétences particulières pour la maintenance et l'analyse des résultats. Il existe aussi des outils mis gratuitement à disposition – je pense à des logiciels libres mais aussi à nos collègues fédéraux du SPF BOSA qui vous accompagnent dans la mise en place d'une plateforme collaborative. C'est le choix judicieux qu'a fait Watermael-Boitsfort par exemple.*

*Au-delà d'outils techniques ou d'animation, on se dirige de plus en plus vers des dispositifs collectifs, partagés, qui une fois mis en place et entraînés pourront être repris et promus par les communes. Je pense par exemple aux communautés d'énergie que je promeus comme Ministre de l'Énergie. Ces projets innovants et créatifs regroupent les*

*producteurs et consommateurs d'un quartier intéressés par l'initiative. Ceux-ci se concertent pour partager l'énergie produite dans leur quartier. La consommation se transforme alors en partage. Un ménage bruxellois, qui a son toit à l'ombre ou qui n'a pas les moyens de l'équiper, peut ainsi quand même bénéficier de l'électricité solaire, écologiquement et financièrement plus avantageuse. Cela améliore la vie de quartier, multiplie les rencontres et renforce la solidarité.*

## **c. Quel appui concret la Région pourrait-elle apporter aux communes pour soutenir les stratégies et les dynamiques locales de démocratie participative ?**

*Je remarque parfois une certaine frilosité à se lancer par manque d'outils et de personnel disponible pour mettre en branle des actions de participation. C'est ici que la Région peut intervenir. Elle peut accompagner les communes et faciliter leur travail. Cela peut être, par exemple, en les aidant à décrire la mission de référent, en offrant une boîte à outils en utilisation libre pour les communes et les citoyens et en mettant à disposition un marché cadre pour l'animation et l'accompagnement.*

*Bien entendu, il faut rappeler que la démocratie participative est une nouvelle compétence. Ça prend donc du temps de la mettre en place, sachant qu'il n'y a ni administration, ni budget consacré. Mais nous avons la volonté d'y arriver parce que nous nous sommes battus pour qu'elle existe. Je me battrais pour qu'elle réussisse.*

## **d. Quels types de collaborations sont envisagées avec les communes ? Sur quelles matières ou quels types de projets ?**

*Au-delà d'un soutien général, il y a quelques expériences emblématiques. Good Move en est une. Ce plan régional de mobilité a été élaboré de manière participative et dynamique tant au niveau des citoyens que des acteurs publics et privés de la mobilité. Et ce processus percole dans les communes puisqu'elles s'emparent du mécanisme pour le transposer à leur échelle. Je pense par exemple au tram de Neder-Over-Hembeek ou au système des rues scolaires, qui se multiplient un peu partout. Ici, la Région a été exemplaire et je peux le dire puisque ce n'est pas moi qui ai porté ce processus. Elle a joué son rôle en incitant et donnant des clés aux communes pour poursuivre le travail.*


*Mais on doit aussi sortir des domaines « classiques » que sont l'aménagement du territoire ou la mobilité. Plus proche de mes*

compétences, je peux évoquer à nouveau « Inspirons le quartier » porté par Bruxelles Environnement. C'est un projet qui me tient à cœur parce qu'il a le plus souvent lieu à une échelle de quartier, au cœur d'une commune. Une fois le projet lancé et subsidié, pourquoi ne pas imaginer que la commune prenne le relais pour le pérenniser ?

Ce qui est extraordinaire avec la démocratie participative, c'est que toutes les matières s'y prêtent. Mais cela nécessite d'avoir un réflexe dès le début de la conception des projets.

**Enfin, vous avez évoqué la création d'une cartographie des structures, dispositifs et outils représentatifs des processus participatifs en œuvre à Bruxelles. Ce projet intéressant est-il toujours d'actualité ?**

Oui, c'est bien d'actualité même si cela n'a pas encore réellement démarré. Nous avons déjà discuté au niveau des administrations régionales du lieu et des missions du futur service de la participation et nous devons entériner au niveau du gouvernement. Cela prend du temps mais c'est important pour moi que ce ne soit pas un projet porté seulement par l'un ou l'autre cabinet. Ce sont des fonctionnaires régionaux qui doivent pouvoir piloter et porter un projet d'une telle nouveauté si l'on veut qu'il soit pérenne et que les fonctionnaires communaux y fassent appel.

La participation, c'est presque une science, ça ne s'improvise pas. Nous ne voulons pas faire table rase du passé. Nous sommes entourés d'experts qui ont vingt ans de pratique pour certains. Ça n'aurait aucun sens de repartir de zéro. Au contraire, il nous faut capitaliser sur les îlots d'expériences qui foisonnent à Bruxelles pour les inclure dans le processus de co-construction. Il est impensable pour nous de poser les bases de la participation au niveau régional sans aller se ressourcer auprès de ses pionniers. 



# C'EST ÉLECTRONIQUE... C'EST ÉCOLOGIQUE!

Par soucis de cohérence et d'engagement en faveur d'un développement plus durable mais aussi afin d'éviter des gaspillages inutiles de papier, nous souhaitons diffuser le Moniteur du Développement Durable prioritairement par courriel.

## **Inscrivez-vous**

Vous n'avez pas reçu personnellement le Moniteur du Développement Durable ?  
Vous souhaitez être tenu au courant de la parution des prochains numéros ?

## **Pas de problème !**

Abonnez-vous sur le site internet de Brulocalis.

Pour remplir le formulaire :

[www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels) > publications > moniteur du développement durable.

## **Téléchargez-le !**

Vous pouvez également télécharger gratuitement le moniteur à l'adresse suivante :

[www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels) > publications > moniteur du développement durable.

## **Contact :**

Service Ville Durable

BRULOCALIS - Association Ville et Communes de Bruxelles

Rue d'Arlon 53 boîte 4 - 1040 Bruxelles

Tél: 02/238 51 62 - Fax: 02/280 60 90

Courriel: [philippe.mertens@brulocalis.brussels](mailto:philippe.mertens@brulocalis.brussels)